



## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 10 ANS APRÈS RIO

# Le CFDD prépare un symposium sur l'hiatus entre les engagements et la politique

*En 2002, 10 ans après la conférence de Rio, les Nations Unies organisent le Sommet mondial sur le Développement Durable. En guise de préparation à ce sommet, différentes évaluations des accords en matière de développement durable sont effectuées. Dans ce contexte, le CFDD organise le 14 juin 2001 un symposium national sur la mise en œuvre en Belgique des engagements pris à Rio. Le Conseil veut mettre en avant quels sont, selon ses membres, les principaux obstacles à la mise en pratique du développement durable en Belgique. Le Conseil souhaite également formuler des propositions d'amélioration.*

**D**ix ans après la *Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement* (parfois appelée le *Sommet de la Terre*) qui a eu lieu à Rio de Janeiro en 1992, l'ONU organise le *Sommet mondial sur le Développement Durable*. Ce *Sommet de la Terre 2002* ou *Rio+10* aura lieu en 2002 à Johannesburg en Afrique du Sud, à une date encore indéterminée. Le sommet vise entre autres à faire un pas en avant dans la mise en œuvre des accords relatifs au développement durable. En préparation à ce sommet, des évaluations des accords en matière de développement durable seront effectuées à différents niveaux - local, national, régional et international.

### Rio+10 en Belgique

Les conseils nationaux du développement durable collaborent eux aussi à l'évaluation des engagements pris en matière de développement durable. Par le biais d'une appréciation par les divers intéressés, un *multi-stakeholder assessment*, les conseils veulent contribuer à Rio+10. Dans ce contexte, le CFDD organisera un

symposium national pour évaluer la mise en œuvre en Belgique des engagements pris à Rio. Le symposium aura lieu à Bruxelles le jeudi 14 juin 2001. Le but du Conseil est d'impliquer activement tous les intéressés au symposium et à sa préparation. Outre les membres du Conseil, on pourra certainement compter sur la présence de représentants du gouvernement fédéral ainsi que d'experts de l'Organisation de Coopération et Développement Economiques (OCDE) et du Bureau fédéral du Plan.

Selon le CFDD, la Belgique dispose, avec la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, d'un cadre institutionnel correct.

Pourtant, dans notre pays également, s'ouvre un fossé entre nos engagements pris au niveau international et la politique réellement menée. La mission du Bureau fédéral du Plan est d'évaluer, dans un rapport bisannuel, la politique en matière de développement durable, quant à son contenu. Au symposium Rio+10, le CFDD souhaite présenter une autre sorte d'évaluation. En tant que conseil consultatif à composition large, le CFDD veut mettre en avant quels sont, selon ses membres, les principaux obstacles à la mise en pratique en Belgique du développement durable. Le Conseil souhaite également formuler des propositions d'amélioration. ■

*Le symposium du CFDD relatif à Rio+10 aura lieu le jeudi 14 juin 2001 au Palais des Congrès à Bruxelles. Une invitation ainsi que le programme vous parviendront fin avril.*

### Rio+10 sur l'internet

<http://www.un.org/rio+10/> : le site officiel des Nations Unies sur *Rio+10*  
<http://www.earthsummit2002.org/> : site web en vue de la préparation du *Sommet de la Terre 2002*, par *UNED Forum*, avec la collaboration notamment de *Sustainable Development International*  
<http://www.ncsdnetwork.org/rio10/> : site web du réseau mondial des conseils nationaux du développement durable

# Le gouvernement apprécie le travail du CFDD

**En 2000, le CFDD a formulé quinze avis : quatorze à la demande du gouvernement fédéral et un de sa propre initiative. A la fin de l'année, le Conseil a demandé aux ministres concernés dans quelle mesure ils avaient tenu compte de ces avis. En général, le travail du Conseil a été apprécié.**

En juillet 2000, le gouvernement fédéral a approuvé le premier *Plan fédéral de développement durable*. Au printemps, le CFDD avait formulé un avis étendu et détaillé sur l'avant-projet de plan. Pour de nombreux points du plan, le gouvernement a suivi l'avis du Conseil. Pour un certain nombre de points, il s'est écarté de l'avis. Le Conseil a déjà reçu en septembre un document de plus de vingt pages à propos de ces dérogations. La loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable oblige en effet le gouvernement à motiver les dérogations à l'avis du Conseil. Le CFDD a réagi, et a exprimé sa satisfaction quant à l'approbation du plan. Le Conseil n'est pas entré à nouveau dans la discussion sur le plan, mais a insisté pour une large publication, un débat parlementaire et des moyens suffisants pour la mise en œuvre du plan.

## Motiver les dérogations

Dans son avis du 28 novembre 2000 sur l'adaptation de la loi relative au développement durable, le CFDD proposait que le gouvernement reprenne dans un rapport annuel au parlement et au Conseil les motifs de dérogation éventuelle aux avis. Aux ministres qui ont demandé un avis en 2000, le Conseil a d'ores et déjà demandé dans quelle mesure ils ont suivi les avis. Le Secrétaire d'Etat Deleuze et les représentants de trois autres membres du gouvernement ont apporté des explications lors de la première assemblée générale de 2001.

Le Secrétaire d'Etat Deleuze, qui est compétent pour l'Energie et le Développement Durable, apprécie les avis du CFDD. Souvent, les avis

traitent de sujets complexes et sensibles et la composition large du Conseil rend certes la formulation des avis plus riche, mais pas toujours plus facile. En général, M. Deleuze considère les avis sur l'énergie et le climat comme utiles pour la détermination des points de vue que la Belgique adopte au niveau international. Ces avis sont également précieux pour la politique belge en matière d'énergie et de climat, tant pour fixer les objectifs que les moyens.

## Climat et énergie

M. Deleuze, qui a demandé quatre avis au CFDD en 2000, a également abordé trois avis précédents du Conseil. Le Secrétaire d'Etat a d'abord fait référence à l'avis de 1998 sur la mise en œuvre en Belgique du Protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La ratification du protocole par l'Union européenne constitue pour lui une priorité. En 2002, cette ratification devrait être effective. En outre, M. Deleuze estime important que la politique climatique soit davantage coordonnée au niveau européen. Il a indiqué que la Belgique élabore pour le moment un plan climat national, dans le but de répondre aux exigences de Kyoto.

Ensuite, deux avis de 1999 ont été abordés: celui sur la fiscalité dans le cadre de la politique climatique et celui sur les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto.

M. Deleuze a rappelé la réforme fiscale du gouvernement. Des glissements dans les impôts doivent entraîner des charges réduites sur le travail et contribuer à une utilisation rationnelle de l'énergie. En même temps, d'autres instruments doivent

être mis en œuvre, comme l'information et la sensibilisation, des accords sectoriels et des mécanismes de flexibilité. Le Secrétaire d'Etat a tenu compte de l'avis sur ce dernier sujet lors des négociations qui ont eu lieu en novembre 2000 dans le cadre de la convention sur les changements climatiques.

En 2000, le CFDD a formulé un avis sur le *Livre vert sur l'établissement dans l'Union européenne d'un système d'échange de droits d'émission des gaz à effet de serre*. Le gouvernement a intégré cet avis dans sa réponse aux questions de la Commission européenne. En ce qui concerne l'avis sur les concessions domaniales pour les éoliennes en mer, M. Deleuze pense également que le gouvernement a donné suite à la plupart des recommandations du Conseil.

## Loi sur le développement durable

Enfin, le Secrétaire d'Etat Deleuze a fait un commentaire sur ses propositions au gouvernement afin d'adapter la loi relative au développement durable. Il a souligné que par son avant-projet de loi, il souhaite renforcer le noyau de la loi existante – qui englobe le plan, le rapport et les avis. En général, cette loi est en effet considérée comme positive. M. Deleuze a repris quelques propositions concrètes du CFDD pour modifier la loi, par exemple l'attribution de la personnalité juridique au Conseil et la création d'un fonds pour subventionner des activités dans le cadre de la loi. Sur d'autres points, le Secrétaire d'Etat ne suit pas le Conseil. Ainsi, il ne souhaite pas toucher à la composition du Conseil. Il serait selon lui imprudent d'y changer quelque chose.

## Environnement

Sur les quinze avis formulés en 2000 par le CFDD, huit avaient été demandés par Mme Magda Aelvoet, la ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement. Différents avis avaient trait à la transposition en droit

belge de directives européennes. La ministre plaidera, auprès de l'Union européenne, pour que les règles sur les substances et préparations dangereuses ne soient plus adaptées au progrès de la technique par le biais de directives, mais de règlements. Les règlements ne doivent en effet pas être transposés en droit national. Cela épargnerait aussi un certain travail au CFDD.

**Souvent, les avis traitent de sujets complexes et sensibles, et la composition large du Conseil rend certes la formulation des avis plus riche, mais pas toujours plus facile.**

L'avis partagé sur les normes emballage du Comité Européen de Normalisation est, selon la ministre Aelvoet, un exemple de dossier difficile. L'avis a montré clairement quelques divergences de vue entre les entreprises et les organisations environnementales. La ministre a également annoncé que la révision de la directive sur les emballages constitue une priorité de la présidence belge de l'Union européenne dans la seconde moitié de 2001.

Début avril 2000, le CFDD a formulé un avis sur l'*Avant-projet de plan*

*fédéral de lutte contre l'acidification et l'ozone troposphérique*. Les Services fédéraux pour les Affaires environnementales ont rédigé un aperçu détaillé de la façon dont ils ont tenu compte de cet avis dans le projet de plan. Une partie de l'avis traitait des compétences des régions. Ces remarques n'ont pas été reprises dans le projet de plan fédéral. Deux tiers des remarques pertinentes ont été intégrées dans le projet de plan et un tiers entre en ligne de compte pour une intégration ultérieure. Seule une remarque a été rejetée.

Le CFDD a en outre formulé un avis sur le sixième programme d'action en matière d'environnement de l'Union européenne. L'assemblée générale de juin a approuvé cet avis. A la demande de la ministre Aelvoet, après une demande de la Commission européenne, le CFDD a organisé en mai, en collaboration avec les Services fédéraux pour les Affaires environnementales, une consultation nationale sur les enjeux de ce programme. Toutes les recommandations du CFDD ont été reprises dans les propositions belges à l'Union européenne.

#### Autres avis

Au Secrétaire d'Etat Boutmans, le CFDD a remis en 2000 un avis sur *La*

*qualité dans la solidarité. Partenariat pour le développement durable*. Le Conseil a estimé que cette note de politique sur la Coopération au développement était un document intéressant, mais a aussi indiqué le manque de propositions politiques concrètes. En réaction, le cabinet du Secrétaire d'Etat a rédigé en février 2001 un document de travail détaillé reprenant un premier aperçu des réalisations après un an et demi de travail. Le document comprend de nombreuses références à l'avis. Le Secrétaire d'Etat annonce notamment que toutes les notes de stratégie pour la coopération bilatérale directe – sur lesquelles le CFDD doit donner son avis – doivent être prêtes d'ici la mi-2002. Le document comprend également des chiffres sur les dépenses prévues jusqu'en 2003 inclus. Si ces chiffres deviennent réalité, il s'agira de la plus forte croissance jamais connue sous une législature.

Le Ministre Picqué enfin, qui est notamment compétent pour l'Economie, a demandé un avis sur les câbles en Mer du Nord. Il a fait savoir au Conseil que le projet d'Arrêté Royal concerné avait été adapté sur la base de l'avis. Un groupe de travail du gouvernement est en train de préparer un texte adapté. ■

## Tenir compte de différents modèles économiques

**Le groupe de travail énergie et climat du CFDD a organisé le 2 février 2001 un séminaire sur les modèles économiques dans le cadre de la politique en matière d'énergie et de climat. L'une des conclusions a été que ces modèles se complètent dans une certaine mesure et que les décisions politiques doivent tenir compte de divers modèles.**

Le CFDD organisait ce séminaire dans le cadre du plan climat national que le Secrétaire d'Etat Deleuze prépare pour le moment. Septante personnes y ont pris part. Le séminaire avait un double objectif. D'abord, les orateurs ont apporté des informations. Ils ont présenté

divers modèles économiques permettant de vérifier les conséquences d'éventuelles décisions de politique sur l'économie et la consommation d'énergie. Ensuite, le séminaire a donné lieu à un débat animé et constructif entre scientifiques et représentants de la société civile.

Dans les conclusions, il a été avancé qu'il est surtout important de trouver la meilleure combinaison de mesures. Il faut éviter que des mesures politiques dans un secteur donné n'entrent en conflit avec des mesures prises dans d'autres secteurs, car un tel conflit affaiblit le résultat global de la politique. En outre, la politique doit tenir compte de divers modèles. Ces modèles sont en effet dans une certaine mesure complémentaires. Il s'agit également d'accroître la transparence. La démocratie exige que les hypothèses des modèles soient rendues explicites et que les résultats puissent être comparés les uns aux autres. ■

## GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail préparent les avis du CFDD. Ces groupes ont également une fonction de forum: ils organisent par exemple des journées d'étude pour favoriser le débat sur le développement durable.

Le groupe de travail *Energie et climat* discute pour le moment du projet de plan climat national avec le cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement Durable M. Deleuze.

Le groupe de travail *Plan fédéral* examine la préparation de la stratégie pour le développement durable de l'Union européenne et formulera un avis à ce sujet. Par ailleurs, en collaboration avec le groupe de travail *Relations*

*internationales*, ce groupe prépare un symposium sur Rio+10. Ce symposium aura lieu à Bruxelles le 14 juin 2001.

Le groupe de travail ad-hoc *Organismes génétiquement modifiés* prépare un avis sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) et le tiers monde. Les 26 et 27 mars 2001, le groupe organisera un séminaire sur les OGM, le tiers monde et la recherche scientifique.

Le groupe de travail *Normes de produits* élabore des avis sur l'adaptation à la directive européenne de la législation belge sur les substances dangereuses, sur les carburants et sur le tributylétain. Le groupe se penchera également sur le "Livre

vert sur la politique intégrée de produits" de la Commission européenne.

Le groupe de travail *Sensibilisation et communication* prépare la remise en route du site web éducatif sur le développement durable "Billy Globe". Le groupe travaille également à la politique de communication du Conseil.

Le groupe de travail *Recherche scientifique et développement durable* préparera dans les prochains mois un avis sur le livre blanc de l'Union européenne sur la "Stratégie pour la future politique dans le domaine des substances chimiques". ■

## NOUVELLES PUBLICATIONS

### AVIS FÉVRIER 2001

L'assemblée générale du CFDD a approuvé cinq avis le 6 février 2001.

- Avis sur les ADPIC et la biodiversité.
- Avis sur la transposition en droit belge de la directive biotechnologie de l'UE.
- Avis sur les substances et préparations dangereuses (26ème adaptation de la directive de l'UE).
- Avis sur un avant-projet d'AR concernant la disponibilité d'informations sur la consomma-

tion de carburant et les émissions de CO<sub>2</sub> à l'intention des consommateurs lors de la commercialisation des voitures particulières neuves.

- Avis sur un avant-projet d'AR portant interdiction de la mise sur le marché des produits destinés à usage ménager pour le lavage des textiles et contenant des phosphates.

Vous pouvez obtenir ces avis au secrétariat du CFDD. Toutes les publications figurent également sur le site web du Conseil (<http://www.belspo.be/frdocfdd/>).



CFDD  
Conseil Fédéral du Développement Durable  
rue des Aduatiques 71-75  
B-1040 Bruxelles  
Téléphone : +32-2-743 31 50  
Fax : +32-2-743 31 59  
E-mail : [mail@frdo-cfdd.fgov.be](mailto:mail@frdo-cfdd.fgov.be)  
Site web : <http://www.belspo.be/frdocfdd/>

Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le Conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles de CFDD Info avec mention de la source est autorisée.

Imprimé sur papier recyclé sans chlore.  
Editeur responsable: Catherine Mertens